

fut invitée à collaborer conjointement avec la représentation nationale croate, pour entreprendre avec elle les démarches nécessaires en vue du renouvellement de l'ancien pacte politique et national.

« Malheureusement, poursuivait l'adresse, toutes les magnanimes intentions de Votre Majesté et de ses prédécesseurs n'eurent pas d'effet, quoique le peuple dalmate fût pénétré du sentiment de cette appartenance, *en vertu d'un droit public qui se concilie pleinement avec le droit naturel de nationalité.*

« Donc, les députés du royaume de Dalmatie sollicitent de Votre Majesté des mesures qui mettent les représentants de deux pays (Dalmatie et Croatie) en état d'ouvrir les négociations nécessaires pour le rétablissement de leur union. »¹

¹ Suivait le « Cahier des Doléances » de la Dalmatie :

I. Administration anti-nationale ; — II. Justice pénale corrompue ; — III. Instruction publique négligée ; — IV. On demandait l'introduction de la langue serbo-croate dans les écoles, dans les tribunaux, dans l'administration, afin que « le peuple que nous représentons ne soit plus un étranger dans sa maison » ; — V. La loi militaire est partialement appliquée ; — VI. On déplorait l'insurrection des Bouches de Cattaro ; mais on invoquait le respect des anciens usages et costumes nationaux dans les Bouches, à Raguse et dans toute la Dalmatie ; — VII. L'agriculture, l'industrie et la marine marchande réclamaient des mesures d'urgence ; — VIII. Le système douanier doit